



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT  
AVEC LA COMPAGNIE CHOUETTE, IL PLEUT !**

**DÉCISION N° DM-26-112  
EN DATE DU 10 MARS 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Vincennes souhaite favoriser la vie culturelle locale et soutenir les compagnies artistiques ;

**CONSIDÉRANT** que la compagnie CHOUETTE, IL PLEUT ! reconnue pour son travail artistique, domiciliée Fond de cour, 5 avenue Edouard Vaillant, 93500 Pantin, représentée par Madame Emilie Calvez, en sa qualité de Présidente, a sollicité le prêt gracieux de la salle des académiciens pour la réalisation de ses activités ;

**CONSIDÉRANT** que ladite compagnie s'engage à consentir un tarif réduit à la Ville de Vincennes pour la présentation de son spectacle, dans le cadre d'une programmation culturelle destinée au public vincennois ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la compagnie CHOUETTE, IL PLEUT !, domiciliée Fond de cour, 5 avenue Edouard Vaillant, 93500 Pantin, représenté par Madame Emilie Calvez en sa qualité de Présidente de la compagnie, la convention fixant les modalités de ce partenariat.

**DE METTRE A DISPOSITION** gracieusement la salle des Académiciens à la compagnie CHOUETTE, IL PLEUT !, pour les besoins de ses répétitions et/ou représentations, les 11 mai, 12 mai, 13 mai et 15 mai 2026, sous réserve du respect des conditions d'utilisation définies par le règlement intérieur des salles municipales.

**D'AUTORISER**, en contrepartie du prêt gracieux de la salle des Académiciens, la compagnie CHOUETTE, IL PLEUT ! à consentir un tarif réduit à la Ville de Vincennes pour la présentation de son spectacle intitulé « Une amitié », programmé le 28 novembre 2026 à 9h45 et 11h à un prix forfaitaire de 500 € TTC.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260310-lmc1H14090H1-AR Date de réception en Préfecture : 11/03/2026 Date de Publication : 11/03/2026
--

**DE LA GRATUITÉ** de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20260310-Imc1H14090H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 11/03/2026  
Date de Publication : 11/03/2026